



Prix *Jean Cassaigne* des lycéens pour la solidarité internationale

www.prixjeancassaigne.org

4^{EME} APPEL A PROPOSITIONS 2022-2023

Ce prix lancé par le Groupe Scolaire Jean-Cassaigne (Mont-de-Marsan) et l'association « Les amis de Monseigneur Cassaigne » (Grenade-sur-l'Adour) souhaite récompenser des organisations françaises dont l'action a contribué de façon significative à améliorer les conditions de vie d'une population vulnérable au Sud. Il s'inspire de l'œuvre de Jean Cassaigne¹ qui, au $20^{ème}$ siècle, a consacré son existence à donner un cadre de vie digne et joyeux aux lépreux des peuples autochtones des hauts-plateaux vietnamiens. Les organisations lauréates de ce prix sont choisies en réponse à un appel à propositions par un jury de lycéens du lycée Jean-Cassaigne. Ce jury est appuyé par un comité d'experts de la recherche et du développement international.

* Qui peut en bénéficier?

Des organisations françaises de solidarité internationale laïques ou confessionnelles reconnues d'utilité publique ou d'intérêt général dont le **budget annuel en 2021 a été inférieur ou égal à 3 M €.** Les lauréats des trois premières éditions ne sont pas éligibles.

* Deux prix sont décernés

Les dons reçus en 2022 par la Fondation Jean Cassaigne² permettent de **récompenser deux organisations** dont les actions sont choisies par les lycéens.

- Le lauréat reçoit 10 000 € et un trophée.
- L'organisation arrivée en second reçoit 4 000 €.

¹ Voir la vie de Jean Cassaigne sur le site internet de l'association *Les amis de Mgr Cassaigne*, http://amisjean.cassaigne.free.fr/

² Fondation sous égide de la Fondation Raoul Follereau reconnue d'utilité publique

* Qu'est ce qui est éligible ?

Une action déjà engagée ou récemment terminée dans un pays du Sud qui a permis de redonner de la dignité aux populations les plus démunies. Il s'agit essentiellement des jeunes enfants, des personnes âgées, des personnes souffrant de handicap, des membres de minorités ethniques ou religieuses, des victimes de conflits, d'absence de liberté d'opinion ou de discriminations, des réfugiés, migrants ou populations déplacées, des victimes de risques sanitaires, sismiques, climatiques, des sans-abris. Cette liste n'est pas exhaustive. Les actions qui sont seulement en phase de conception ou qui n'ont pas encore obtenu de résultats évaluables ne sont pas éligibles.

Les pays du Sud considérés comme prioritaires sont mentionnés en annexe 2. Il s'agit de pays d'Asie, d'Afrique, d'Océanie, du Proche et du Moyen Orient, d'Amérique latine ou de la Caraïbe à faible revenu ou à revenu intermédiaire inférieur. Certains pays où les conditions de mise en œuvre de la solidarité internationale ne sont pas réunies, ne figurent pas dans cette liste.

* Quelles sont les thématiques prioritaires pour cette 4ème édition ?

Les 5 thématiques ont été choisies par les membres du jury des lycéens pour que le Prix contribue à répondre à ceux des 17 objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies qu'ils considèrent comme prioritaires.

- 1. Permettre aux populations les plus démunies d'assurer leurs besoins en nourriture, que ce soit en augmentant leurs ressources économiques ou en facilitant la disponibilité en produits alimentaires de façon durable.
- 2. Adaptation au changement climatique, notamment pour les populations les plus vulnérables aux dérèglements climatiques.
- 3. Lutte contre les discriminations et pour la justice sociale.
- 4. Amélioration de l'éducation des enfants pour permettre aux jeunes de sortir de la pauvreté et pour répondre aux objectifs d'égalité entre les sexes.
- 5. Amélioration de l'accès aux soins et de la prévention des pandémies pour les populations les plus fragiles.

Des propositions dans ces 5 thématiques sont éligibles.

* Quelles sont les conditions ?

La proposition doit démontrer que l'action engagée dans la durée **a déjà abouti à des changements** au profit de populations exclues ou particulièrement vulnérables dans les domaines considérés comme prioritaires. Ces changements peuvent s'inscrire dans les sphères sociales et économiques (amélioration du « vivre bien », création d'emplois ou d'activités, par exemple), politiques et juridiques (reconnaissance de droits, par exemple), environnementales (adoption de pratiques adaptées aux dérèglements climatiques, par exemple), éducatives, etc. Cette liste n'est pas exclusive.

Ces changements résultent obligatoirement d'un engagement commun entre une organisation française de solidarité internationale et une population bénéficiaire avec la nécessaire participation d'une organisation locale.

Un "cheminement de l'impact" ayant conduit aux changements observés aujourd'hui devra être présenté en détaillant la contribution de l'organisation qui répond à cet appel.

L'action doit se poursuivre en 2023 ou montrer que l'autonomie acquise grâce à ces changements ne justifie plus la collaboration avec l'organisation française. Dans ce cas, ce dernier point devra être documenté.

* Comment postuler?

Dans un premier temps, en remplissant **le formulaire** qui peut être téléchargé sur le site du prix et en l'envoyant **au plus tard le samedi 18 février 2023** par courriel à l'adresse suivante : <u>prix.jean-cassaigne@orange.fr</u>

Dans un deuxième temps pour les propositions qui seront présélectionnées, en préparant **un message vidéo** d'un(e) représentant(e) de la population concernée par cette action, qui puisse témoigner des changements apportés par cette action à la population visée grâce à l'engagement de l'organisation française.

* Comment sont évaluées les réponses ?

Un comité d'experts français issus du monde de la recherche, de l'enseignement supérieur et de l'ingénierie du développement international (cf. annexe 3) est mobilisé pour évaluer chacune des propositions reçues. Ils sont bénévoles et s'engagent à signaler tout conflit d'intérêt qui pourrait intervenir dans le processus d'évaluation. Ils utilisent une grille d'évaluation identique. Les avis de deux experts sont sollicités pour chaque proposition éligible. Les résultats sont communiqués de façon anonyme aux postulants, à leur demande.

Le résultat des expertises permet de présélectionner environ 5 propositions considérées comme robustes, répondant aux objectifs du prix et aux priorités annuelles.

Les propositions présélectionnées sont portées à la connaissance du jury des lycéens avec les messages vidéo des bénéficiaires du Sud. Ce jury est composé de 9 volontaires de classes de seconde, première et terminale du lycée Jean Cassaigne sélectionnés en décembre 2022 en fonction de leurs motivations.

Les responsables du projet

- Gilles Saint-Martin, président, association *Les amis de Monseigneur Cassaigne*
- Tiphaine de Chaptal, chargée de la pastorale, *Groupe Scolaire Jean Cassaigne*

Contact: prix.jean-cassaigne@orange.fr

Annexe 1 - Calendrier 2022-2023

* Octobre-novembre 2022

- Sensibilisation des lycéens
- Lancement de l'appel à candidatures pour le jury des lycéens au sein du lycée Jean Cassaigne

* Décembre 2022

- Constitution du jury des lycéens 2022-2023 et 1ère réunion
- Décision du comité de gestion de la Fondation Jean Cassaigne sur le montant des récompenses aux lauréats
- Concertation avec le comité d'experts
- Publication de l'appel à propositions

* Janvier-février 2023

- Sensibilisation des organisations et réponse aux questions
- Campagne de communication

18 février 2023

• Clôture de l'appel à propositions

* Février-mars 2023

- Première analyse des propositions reçues sur des critères d'éligibilité
- Evaluation des dossiers par le comité d'experts

* Avril 2023

- Pré-sélection des propositions à soumettre à l'avis du jury des lycéens à partir des évaluations des experts
- Information des organisations ayant répondu à l'appel
- 2^{ème} réunion du jury des lycéens pour présentation des dossiers à évaluer
- Accompagnement de l'évaluation par les professeurs référents

* Début mai 2023

- 3^{ème} réunion du jury des lycéens pour choix final des lauréats du Prix
- Communication sur le Prix et les lauréats 2023

26 mai 2023

 Remise des prix (10 000 € + trophée et 4 000 €) aux organisations sélectionnées sur le site du lycée Jean Cassaigne à Mont de Marsan avec l'association Les Amis de Mgr Cassaigne et la Fondation Jean Cassaigne.

Annexe 2 - Pays éligibles au Prix Jean Cassaigne 2022-2023

Afrique Sub-Afrique du Nord Algérie Angola Saharienne Bénin et Moyen Orient Egypte Liban Burkina Faso Burundi Maroc Cameroun Territoires palestiniens Cap Vert Tunisie République Centrafrique

> Bengladesh Comores Asie République démo. du Congo Birmanie République du Congo Boutan Côte d'Ivoire Cambodge Djibouti Inde Érythrée Indonésie Ethiopie Iran Gambie Laos Ghana Mongolie Guinée Népal Guinée-Bissau Pakistan Philippines Kenya Lesotho Sri Lanka Libéria Timor-Leste

Lesotho Sri Lank Libéria Timor-Le Madagascar Vietnam Malawi

MauritanieAmérique latine etBolivieMozambiqueCaraïbeHaïtiNigerHondurasNigeriaNicaraguaOugandaEl Salvador

Rwanda Sao Tomé et Principe

Sao Tome et Principe

Sénégal **Océanie** Kiribati Sierra Leone Micronésie

Somalie Papouasie Nouvelle

Soudan Guinée
Sud Soudan Iles Salomon
Swaziland (Eswatini) Samoa
Vanuatu

Tchad Togo Zambie Zimbabwe

Mali

Liste établie d'après les données de la Banque Mondiale consultées en décembre 2022. Cf. : https://datahelpdesk.worldbank.org/knowledgebase/articles/906519-world-bank-country-and-lending-groups

Annexe 3 – Comité d'experts

- **Frédéric Apollin**, agro-économiste, directeur de l'ONG Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières (AVSF)
- **Stéphanie Barral**, agronome, sociologue de l'agriculture et de l'environnement, chercheuse à l'INRA
- Fanny Chabrol, socio-anthropologue en santé, chercheuse de l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) au Centre Population et Développement (Ceped), Université de Paris/IRD.
- **Bernard Cornut**, énergie-changement climatique, géopolitique, spécialiste du moyen orient, ingénieur civil Génie rural, Eaux et Forêts
- **Hamidou Dia,** socio-anthropologue en éducation, chercheur de l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) au Centre Population et Développement (Ceped), Université de Paris/IRD.
- **Jean-Jacques Gabas**, économiste, chercheur associé au CIRAD et maître de conférences à Sciences Po Paris.
- Marie de Lattre-Gasquet, économiste, chercheuse au Cirad en prospective et éthique, membre de l'Académie d'agriculture de France, membre du CA de la Fondation Marianiste.
- Anne Le Naëlou, sociologue du développement, maître de conférence, Institut d'études du développement de la Sorbonne Université Paris 1 Panthéon Sorbonne